



# GUIDE PRATIQUE

Professionnel du Gaz,  
la garantie d'une installation  
conforme et fiable



# L'appellation "Professionnel du Gaz"



**PROFESSIONNEL DU GAZ**  
INSTALLATION - MAINTENANCE

L'appellation PGI / PGM (Professionnel du Gaz Installation / Professionnel du gaz Maintenance) atteste de la capacité à intervenir sur les installations intérieures domestiques au gaz, afin d'en améliorer la qualité et la sécurité, pour un meilleur confort et une plus grande satisfaction du client.

## POUR VOUS !

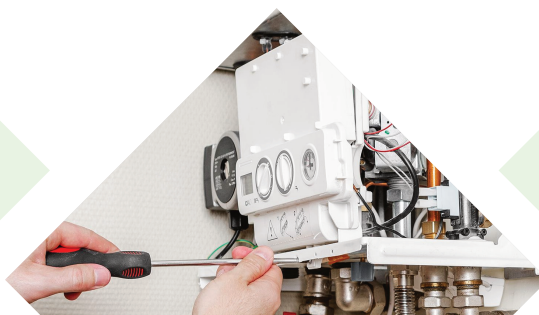
- Rester compétitif au travers d'avantages tarifaires (certificats de conformité à prix réduit, ...)
- Contrôle aléatoire (une fois par an minimum), plutôt qu'un contrôle systématique pour chaque installation (Qualigaz Evonia, Copraudis ou Dekra)
- Accès facilité à certains marchés publics

## POUR VOS CLIENTS

- Proposer la souscription d'un contrat de maintenance
- Les conseiller sur les produits et services
- Obtenir la reconnaissance de vos compétences, de votre sérieux et de votre professionnalisme

Les artisans et les entreprises PGI et/ou PGM développent les 4 valeurs suivantes :

**Conformité | Qualité | Sécurité | Performance**





## PROFESSIONNEL DU GAZ INSTALLATION

L'appellation PGI (Professionnel du Gaz Installation) atteste de la capacité à intervenir sur les installations intérieures domestiques au gaz, afin d'en améliorer la qualité et la sécurité, pour un meilleur confort et une plus grande satisfaction du client.

Pour être éligible au PGI, il faut au préalable avoir obtenu la validation des **connaissances gaz installation** suite au test de la formation gaz.

### AVANTAGES

Avec cette appellation, vous pourrez commander vos certificats de conformité à moindre coût.

Toutes vos réalisations ne sont plus systématiquement vérifiées par un organisme de contrôle. Le contrôle est aléatoire !

### LE PG INSTALLATION DOIT :

- Avoir les compétences techniques et la connaissance de la réglementation,
- Donner des conseils sur l'installation avec des matériels conformes aux normes en vigueur,
- Garantir la sécurité de l'installation.

#### Organismes de contrôle





# PROFESSIONNEL DU GAZ MAINTENANCE

L'appellation PGM (Professionnel du Gaz Maintenance) reconnaît la compétence à réaliser la maintenance et les réparations des installations intérieures domestiques au gaz, garantissant leur bon fonctionnement, leur sécurité et leur performance au quotidien.

Pour être éligible au PGI, il faut au préalable avoir obtenu la **validation des connaissances gaz maintenance** suite au test de la formation gaz.

## AVANTAGES

L'appellation PGM vous donne accès à un décryptage exclusif des réglementations et normes en vigueur pour la maintenance des installations au gaz.

Vous bénéficiez d'un accompagnement technique personnalisé sur site, directement chez vos clients, assuré par DEKRA. Elle inclut également une offre de services complète : formations, assistance technique et service après-vente, ainsi que des avantages sur les matériels grâce à des partenariats avec Testo, Sentinel, Editherm et Partedis.

## LE PG MAINTENANCE DOIT :

- Effectuer les opérations d'entretien adaptées à la chaudière,
- Évaluer les performances et les rejets polluants,
- Donner des conseils sur l'utilisation de la chaudière et du réseau de chauffage qui lui est associé. L'objectif de la démarche du professionnel est d'optimiser le fonctionnement de l'installation et de réaliser des économies d'énergie.

Dans les 15 jours suivants son intervention, il doit remettre à son client une « attestation d'entretien » réglementaire qui reprend l'ensemble des évaluations et reconisations adaptées à l'installation et à son usage.

**PGI PROFESSIONNEL DU GAZ**  
INSTALLATION - MAINTENANCE

**ATTESTATION D'ENTRETIEN ANNUEL**  
CHAUDIÈRE À GAZ DE 4 À 400 KW

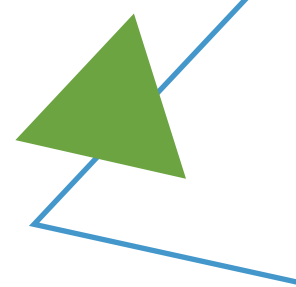
Doit être conservée 2 ans par le consommateur après sa réalisation - Conforme à l'arrêté du 15 septembre 2009 modifié (version janvier 2016)

LE COMMANDITAIRE	ENTREPRISE EFFECTUANT L'ENTRETIEN
Nom _____	Nom _____
Prénoms _____	Prénoms _____
Adresse _____	Adresse _____
Lieu de naissance _____	Identifiant PGM _____
	N° de série _____
	Nom personnel ou numéro _____

CARACTÉRISTIQUES DE LA CHAUDIÈRE	CARACTÉRISTIQUES DU BRÛLEUR À AIR SOUFFLÉ
Marque, modèle, type _____	Marque, modèle _____
Puissance nominale Pn (min/max) _____	Puissance nominale Pn (min/max) _____
Mode d'évaluation, type _____	Date de mise en service _____
Date de mise en service _____	N° de série _____
N° de série _____	Date du dernier ramonage _____
Date du dernier entretien / / _____	Date _____

**POINT À VÉRIFIER LORS DE L'ENTRETIEN**

DESCRIPTION	DATE	STATUT	REMARQUES
Verification du bon fonctionnement de la chaudière :			
Ramonnage du conduit de sortie, vent et silencieux :			
Verification de la présence et de l'état du conduit de raccordement selon les critères définis par le NF P 43-500 en vigueur :			
Verification du système de ventilation de chauffage par la chaudière :			
Verification de la présence et du bon fonctionnement du système de régulation automatique de la température relié à la chaudière :			
Verification des données de sécurité de l'appareil :			
Ramonnage du corps de chauffe, du brûleur, de la vanne, du ventilateur :			
Ramonnage des électrodes d'allumage et d'ionisation de la chaudière :			
Ramonnage de l'appareil de ventilation pour les chaudières à condensation :			
Mesure, une fois les opérations de réglage et d'entretien de l'appareil réalisées, de la tension en moyennage de rotation (EG) dans l'ambiant et à proximité de l'appareil en fonctionnement conformément au mode opératoire de l'Annexe B (normative) :			
La tension des points mesurés mécaniques dans le changement est rendue nécessaire du fait des opérations d'entretien, à l'exception des autres points :			
Contrôle de la tension de la ligne de chauffage et ramonnage du filin chauffé et du gaz à l'entrée et à la sortie :			
Purgage des bulles d'air du circuit de chauffage lorsque le purgier est accessible et fonctionnel :			
Contrôle de la pression du circuit de chauffage :			
Verification de la pression de gaz de mise en service et réglage si nécessaire :			
Verification des débits de gaz et réglage éventuels, à cette occasion est bien prévu par le fabricant :			
Evaluation du bon fonctionnement de la chaudière par rapport aux données de chauffage et de chauffe :			
Verification de la présence et de l'état de l'isolant du réseau de chaleur situé hors de la zone chauffe :			
Verification du fonctionnement des vannes de régulation :			
Verification du positionnement et du fonctionnement des vannes thermostatiques (si présent) :			
Verification de la présence d'un programme de programmation horaire hebdomadaire et en adaptation avec les usages du bâtiment (si présent) :			
Verification de la présence d'un programme de programmation horaire hebdomadaire et en adaptation avec les usages du bâtiment (si présent) :			
Verification de la présence d'un programme de programmation horaire hebdomadaire et en adaptation avec les usages du bâtiment (si présent) :			
Pour les chaudières avec ballon à accumulation, vérification des années ainsi que des accessoires fournis par le constructeur et une en maintenance de celui-ci :			
Dans le cas d'une chaudière équipée de brûleurs à jet soufflé :			
Mesure de la température des fumées :			
Mesure de la tension en équilibre de phase (EG) ou en ligne (EG) dans les fumées :			
Dans le cas d'une chaudière raccordée à une VMC gaz :			
Verification de la sécurité indiquée par le fabricant de la chaudière :			
Verification de la présence du Dispositif de Sécurité Collective Inha (DSCI) :			
Ramonnage du conduit de ventilation :			
Ramonnage de la bouche VMC de la chaudière :			



Lancée par l'Association PG (Professionnels du Gaz) avec le soutien d'acteurs de la filière comme la CAPEB, GRDF ou le Synasav, la mention PAC Hybride vise à distinguer les professionnels capables de concevoir, installer et maintenir des systèmes combinant pompe à chaleur et chaudière gaz à condensation.

Ce type d'installation repose sur un pilotage intelligent qui optimise la consommation d'énergie selon la température extérieure et le coût de l'énergie, tout en assurant confort et performance. La "**mention PAC Hybride**" répond donc aux enjeux actuels de décarbonation du chauffage tout en préservant la sécurité d'approvisionnement.

## Pourquoi la demander ?

Outre la visibilité accrue auprès des clients sur l'annuaire des PG, cette mention permet de se positionner sur un marché porteur, notamment en lien avec les exigences croissantes de performance énergétique et les aides mobilisables (CEE, MaPrimeRénov', TVA réduite...).

Elle est aussi un gage de confiance pour les particuliers, dans un contexte où les offres se multiplient et où la lisibilité des compétences devient essentielle.

Enfin, les professionnels mentionnés PAC Hybride accèdent à des ressources spécifiques : outils techniques, fiches aides, documentation commerciale, animations filière.



## Comment l'obtenir ?

La démarche est simple, rapide et gratuite. Pour y prétendre, il faut :

- Être Professionnel du Gaz (PG),
- Être qualifié RGE PAC,
- Être en mesure d'assurer ou de proposer un contrat de maintenance.

L'obtention se fait en ligne via la plateforme PG (<https://lesprofessionnelsdugaz.com/professionnel>). Il suffit de compléter une attestation sur l'honneur, de fournir son justificatif RGE PAC, puis de valider un QCM après un court module d'e-learning. La mention est délivrée sous 2 à 3 jours ouvrés.



# Assistance Technique et Règlementaire



habitA+\* met à votre disposition une hotline gratuite pour répondre à toutes vos questions techniques et réglementaires concernant les installations de gaz, aussi bien dans l'habitat que dans les établissements recevant du public, le secteur tertiaire ou l'industrie.

Cette assistance technique peut également effectuer les dimensionnements de conduites de gaz et conduits de fumée.

## COMMENT ÇA MARCHE ?



Un identifiant habitA+ vous est attribué dès lors que vous êtes qualifiés PG.



Contactez la hotline au  
0 820 087 050  
(Service 0.15€/min+prix appel)

[contact@habitaplus-online.com](mailto:contact@habitaplus-online.com)  
Pour poser vos questions.



Un expert technique vous répond et vous envoie une confirmation écrite avec les extraits de textes applicables

*\*Le rôle d'habitA+ est d'animer les structures de pilotages mises en place au niveau national et régional afin de déterminer les actions à entreprendre en faveur de l'amélioration continue de la qualité des installations intérieures gaz.*

# 5 étapes pour devenir PGI et/ou PGM

## ETAPE 1

Vous désignez un Responsable Gaz Installation (RGI) et/ou un Responsable Gaz Maintenance (RGM)

## ETAPE 2

Il suit une formation PG à l'issue duquel il obtiendra l'habilitation "Validation des connaissances gaz installation et/ou maintenance"

## ETAPE 3

Vous constituez le dossier de demande d'appellation auprès de la CAPEB Grand Paris

## ETAPE 4

La CAPEB Grand Paris instruit votre dossier délivre l'appellation (renouvelable chaque année)

## ETAPE 5

Achetez ensuite vos certificats de conformité auprès des organismes de contrôle de votre choix



Service Formation | 01 53 20 69 65 | [n.poitou@capeb-grandparis.fr](mailto:n.poitou@capeb-grandparis.fr)

Service Qualification | 01 53 20 69 67 | [aida.marzouki@capeb-grandparis.fr](mailto:aida.marzouki@capeb-grandparis.fr)





La **CAPEB Grand Paris** couvre les départements de **Paris** (75), **Hauts-de-Seine** (92), **Seine-Saint-Denis** (93), et **Val-de-Marne** (94) et accompagne les entreprises artisanales du bâtiment, dont plus de 600 sont labellisées RGE.

La **CAPEB**, Confédération de l'**A**rtisanat et des **P**etites **E**ntreprises du **B**âtiment, première organisation professionnelle du bâtiment dénombre :

- 419 486 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du Bâtiment.
  - 630 994 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment ;
  - 55 334 apprentis, soit 79 % des apprentis du Bâtiment ;
- ... qui réalisent 82,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

**U2P**

Membre de l'**union**  
des entreprises  
de proximité